



SÉANCE ORDINAIRE
18 JANVIER 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

■ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 001-01-2021

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

**Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2021 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 002-01-2021

1.2 MESURE EXCEPTIONNELLE – SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JANVIER 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE À HUIS CLOS PAR LE BIAIS D'UNE VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

En conséquence,

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau**

Et unanimement résolu qu'étant donné l'établissement de mesure exceptionnelle dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois de janvier 2021 sera tenue à huis clos par le biais d'une visioconférence.



● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 003-01-2021

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

*Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor*

Et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie des procès-verbaux.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 004-01-2021

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2021**

*Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau*

*Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 18-01-2021 au montant de **5 978.70 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.*

Résolution RA 005-01-2021

3.2 **APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

*Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau
Appuyé de monsieur Tony Victor*

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2021 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

<i>Poste GL</i>	<i>Fournisseurs</i>	<i>Montant budgété</i>
02-415-00-414	Frais d'administration	12 942 \$
02-921-00-85x	Règlements d'emprunts Intérêts	19 772 \$
03-210-00-00x	Règlement emprunt - Capital	32 239 \$
TOTAL		64 953 \$

● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

Le document relatif à la correspondance déposé à la séance, est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 006-01-2021

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h20.

YVES LEGAULT
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE

